

génération de Mai 68 » au regard des modalités de transmission investies par les parents et de l'offre politique que rencontrent les enfants, c'est-à-dire du cadre dans lequel peuvent ou non s'actualiser les dispositions à l'engagement. En interrogeant ainsi les phénomènes de continuité et de discontinuité intergénérationnelles, l'auteure évite une approche trop mécanique et montre, en identifiant sept profils distincts, que les héritiers se distinguent par leur origine sociale, le modèle éducatif suivant lequel ils ont été élevés, leur rapport au politique et à Mai 68, leurs devenir professionnels, politiques et militants ou encore l'état de leurs relations avec leurs parents.

En soulignant l'hétérogénéité des racines, des vécus, des expériences et des devenir des soixante-huitards ainsi que l'hétérogénéité des transmissions familiales des dispositions à l'engagement, le travail de Julie Pagis invite à penser Mai 68 au pluriel. Mais si l'entrée sur le terrain privilégiée par l'auteure permet de façon salutaire d'éviter les « *leaders* » de Mai 68, elle semble néanmoins continuer à invisibiliser une partie des militants. La rencontre avec les enquêtés par le biais d'écoles expérimentales a pour conséquence de surreprésenter les engagements militants contre-culturels (le féminisme et l'écologie par exemple) et, certainement, de surévaluer l'importation des dispositions contestataires dans la sphère familiale et la centralité de l'investissement dans l'institution scolaire à la sortie de l'événement. De plus, alors que l'ouvrage permet de saisir les rapports sociaux de génération et de sexe dans leur complexité, le caractère secondaire des rapports sociaux de classe et l'invisibilité des rapports sociaux de race (qui en découle en partie) semblent également imputables au mode d'entrée sur le terrain, qui implique un très fort degré d'homogénéité sociale parmi les militants (les ouvriers et employés sont sous-représentés). Malgré ces quelques limites, l'ouvrage de Julie Pagis participe à la production d'une « contre-histoire de Mai 68 » et donne à voir aux lecteurs de multiples facettes de ce qu'ont été et de ce que sont devenus les soixante-huitards, tant fantasmés depuis. Si cette recherche trouve son origine dans l'histoire familiale de l'auteure (elle est elle-même fille de

néoruraux ex-soixante-huitards), l'enquête réalisée et l'usage des méthodes des sciences sociales permettent de dépasser la forme et le fond des essais et témoignages publiés jusque-là<sup>1</sup>.

**Mathilde Pette** -  
Université Lille 1, CLERSÉ/CERAPS

### Lagasnerie (Geoffroy de) - *L'art de la révolte.*

*Snowden, Assange, Manning.* - Paris, Fayard/À venir, 2014 (Histoire de la pensée). 216 p.

**D**es révolutions arabes à Occupy Wall Street, le cycle de mobilisations entamé en décembre 2010 a déjà suscité plusieurs tentatives théoriques d'amender la compréhension classique de la démocratie<sup>2</sup>. Sans dénier l'importance de ces mouvements de masse, le dernier ouvrage de Geoffroy de Lagasnerie suggère qu'au cours des dernières années la politique s'est davantage renouvelée à travers les actions éparpillées et individuelles de Julian Assange, Edward Snowden et Chelsea Manning. Afin d'interroger à nouveau frais le rapport des citoyens à l'État, à la nation et au droit, Geoffroy de Lagasnerie tourne ainsi son regard vers les pirates informatiques et les lanceurs d'alerte.

Plutôt que de s'ériger en porte-parole de ses objets d'étude, le sociologue entend leur rester fidèle en étant aussi radical théoriquement qu'ils le sont politiquement, c'est-à-dire en se hissant intellectuellement à la hauteur de leurs engagements. Derrière l'apparente dispersion des actions et de leurs intentions, l'auteur entreprend de dégager une cohérence d'ensemble. L'engagement des trois « personnages exemplaires » qui prêtent leurs noms au sous-titre de l'ouvrage porterait en germe de nouveaux modes de subjectivation politique. Pour éprouver la validité de cette thèse, l'auteur examine la façon dont ces acteurs mettent en crise la scène politique traditionnelle et déstabilisent les institutions libérales.

Au-delà de la défense des libertés individuelles contre la surveillance étatique généralisée, WikiLeaks travaille surtout à démocratiser l'accès aux techniques de cryptage, afin que les citoyens parviennent à dissimuler leur identité sur Internet.

1. On pense notamment au roman de Virginie Linhart, *Le jour où mon père s'est tu* (Paris, Seuil, 2008), qui insiste sur le vécu difficile d'enfants de soixante-huitards, délaissés temporairement ou durablement par leurs parents au profit de l'engagement militant.

2. Cf. Sandra Laugier, Albert Ogien, *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014 (Cahiers libres) ; David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014.

L'association de Julian Assange encourage les fuites de câbles diplomatiques et d'informations « secret défense » en garantissant l'anonymat de ses contributeurs. Elle force ainsi les États à davantage de transparence. Ce faisant, Wikileaks favorise une résistance anonyme qui rompt le nœud gordien entre espace public et espace démocratique. À l'encontre de la tradition philosophique qui, chez Arendt notamment, envisage la subjectivation politique sur le mode de l'apparition, les Anonymous inaugurent un mode d'action qui ne s'expose pas au grand jour. L'auteur des actes reste caché. En contournant les dispositifs d'assignation, l'anonymat ouvre à tous et à toutes l'accès à l'espace de la contestation.

G. de Lagasnerie dénonce également le processus de démantèlement des droits constitutionnels au nom de la « guerre contre le terrorisme ». Mais l'ouvrage a le mérite de ne pas s'en tenir à la critique convenue de l'extension du domaine de la surveillance. Car il ne suffit pas de souligner que le système juridique actuel est « incomplet » au sens où, comme l'ont montré Giorgio Agamben et Judith Butler, le « hors droit » n'en constitue ni une défaillance ni un défaut mais une dimension consubstantielle. En effet, radicaliser la critique de l'ordre juridique libéral suppose de se concentrer non plus sur ce que cet ordre exclut mais sur ce qu'il inclut de force, sur les appartenances que l'État de droit impose aux individus. La violence originelle de l'État « s'enracine dans le fait qu'il est obligatoire d'y entrer et impossible d'en sortir » (p. 172-173). La résistance à cette politique des appartenances repose ainsi du côté de la fuite. Si les migrations récurrentes de Julian Assange lui permettent d'éviter la répression pénale, leur signification profonde réside dans leur capacité à questionner l'adhésion que nous accordons spontanément aux structures nationales. En effet, souligne Lagasnerie dans le prolongement de Henry David Thoreau et de Robert Nozick, un État véritablement démocratique devrait accorder à ses citoyens le droit de s'en échapper. Dans cette perspective, la question politique ne se limite pas aux modes d'organisation de la cité mais englobe également les modes d'appartenance collective, et donc le droit à entrer et sortir librement des communautés politiques.

L'articulation du droit de fuite et des pratiques d'anonymat consacre l'émergence d'un nouvel « art de la révolte » en rupture avec le dispositif juridique contemporain. Ce faisant, l'action politique s'émancipe d'une obligation de

publicité et d'un principe de responsabilité individuelle. Snowden, Assange et Manning incarnent le refus de rendre des comptes à un État que les individus n'ont pas choisi. La fuite n'est pas une preuve de lâcheté mais la marque d'une sédition, le refus d'une inclusion contrainte au sein d'une communauté nationale. Cette invitation à dépasser la conception stato-nationale de la politique revient-elle à placer cette dernière du seul côté de la révolte ? Cette interrogation cruciale est laissée en suspens même si, comme le rappelle l'auteur à la fin de l'ouvrage, les pirates informatiques et les lanceurs d'alerte ne visent pas l'élimination de tout ordre de droit mais la « construction d'un système juridique plus démocratique et moins violent » (p. 195).

**Manuel Cervera-Marzal -**  
Université libre de Bruxelles, CTP

**Berthaut (Jérôme) - *La banlieue du « 20 heures ».***  
*Ethnographie de la production d'un lieu commun*  
*journalistique.* - Marseille, Agone,  
2013 (L'ordre des choses). 432 p.

Cet ouvrage met en lumière un angle mort de la littérature en sociologie des médias. Alors que l'analyse se focalise généralement sur les contenus et les produits finis, il propose de s'intéresser aux processus d'élaboration et aux producteurs des catégories médiatiques. Loin d'opérer une reconstitution *a posteriori* des pratiques des journalistes, Jérôme Berthaut donne au contraire à voir les journalistes au travail et analyse leurs pratiques concrètes. À partir des matériaux recueillis lors de plusieurs stages effectués dans des rédactions de presse dites « grand public », notamment France 2, il observe l'information en train de se faire à travers l'installation de routines professionnelles, au fondement d'un « journalisme du raccourci ». Le terme de « banlieue » ne désigne pas tant un territoire qu'un ensemble de normes et de catégories opératoires intériorisées et incidentes sur la production des journalistes. Le livre analyse donc les conditions professionnelles de perpétuation de ces catégories. Ce faisant, il ne s'intéresse pas seulement à ce que font les journalistes aux banlieues, mais également ce que font les banlieues aux journalistes. En s'interrogeant sur la manière dont s'élaborent les stéréotypes et lieux communs journalistiques, l'auteur montre qu'ils ne sont pas tant le produit de représentations idéologiques, politiques ou